

10 AVR. 2018



AR PREFECTURE

046-200023737-20180328-62_28_03_2018-DE
Reçu le 06/04/2018

Délibération n° 62

Séance du 28 mars 2018 à 19 heures

Commune de LABASTIDE MARNHAC –Salle des fêtes

Aujourd'hui, le vingt-huit mars deux mille dix-huit, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de LABASTIDE MARNHAC – Salle des fêtes

Etaient présents :

53 titulaires dont 8 possédant une procuration
4 suppléants

▪ TITULAIRES : 53

ARCAMBAL
BELLEFONT-LA RAUZE
BOISSIERES
CABRERETS
BOUZIES
CAHORS

M. LABRO Didier,
Mme FOURNIER Martine, M. NOUAILLES Serge,
M. PARNAUDEAU Willy,
M. SEGOND Dominique,
M. RAFFY Gilles,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, Mme
LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme BOUIX Catherine, M.
BOUILLAGUET Vincent, Mme LENEVEU Hélène, M. SAN JUAN Alain,
Mme BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco, M. DELPECH Bernard, Mme
LOOCK Martine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, M.
DEBUISSON Guy,

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
NUZEJOULS
PRADINES

M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude,
M. PEYRUS Guy,
M. JOUCLAS Guy,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre
M. MOUGEOT Jean-Paul,
Mme SIMON-PICQUET Agnès
M. REIX Jean-Albert,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel, Mme
HILT Martine,
M. MIQUEL Gérard,
M. FIGEAC Philippe,
M. GILES Jérôme,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal,
M. DIOT Fabrice,

ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST GERY - VERS
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
TRESPoux-RASSIELS

▪ SUPPLEANTS : 4

BOISSIERES
CIEURAC
LHERM

Mme GARRIGOU Isabelle,
M. GARD Michel,
Mme SALANIE Jacqueline,

TOUR DE FAURE

M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

22 titulaires

ARCAMBAL
BELLEFONT-LA RAUZE
CAHORSMme TEULIERES Marcelle,
M. ANNES Jean-Pierre,
Mme LAGARDE Geneviève (procuration donnée à M. MOUGEOT), Mme FAUBERT Françoise (procuration donnée à M. DELPECH), M. SINDOU Géraud (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), Mme HAUDRY Sabine (procuration donnée à Mme LENEVEU), M. COLIN Henri, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel (procuration donnée à M. SIMON), Mme BONNET Catherine (procuration donnée à Mme LOOCK),CATUS
CRAYSSAC
ESPERE
LABASTIDE DU VERT
LE MONTAT
MERCUES
MONTGESTY
PONTCIRQ
PRADINES
ST GERY-VERS
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLEM. VAZ Victor,
M. FOURNIER Christian,
M. PETIT Jean (procuration donnée à Mme BOURDARIE),
M. CANCEIL Philippe,
Mme VANBESIEN Joëlle,
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. GALTHIE Jean-Noël,
M. CHATAIN Thierry,
M. LIAUZUN Christian,
M. BORIES Olivier,
M. FERNANDEZ Pierre (procuration donnée à M. JOUCLAS),
M. GILBERT Joël,Etaient excusés ou absents :

18 suppléants

BOUZIES
CAILLAC
CABRERETS
CALAMANE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LES JUNIES
MAXOU
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOULS
PONTCIRQ
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLEMme MARMIESSE Yvette,
M. MARTIN Caroline,
M. PAULIN Peter,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
Mme LAVERGNE Lydie,
M. OUVRARD François,
Mme SOLIVERES Hélène,
M. BARDINA Fabien,
M. CHASTAGNOL Gérard,
M. PONS Stéphane,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. BESSEDE Arnaud,
M. SOULIER Yves,
M. DECREMPS Frédéric,
M. RAFFY Bernard,
M. CICUTO Daniel,
M. BONNET Frédéric,Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Développement institutionnel

Objet : Création d'un bâtiment démonstrateur dans le cadre de la démarche ENERPAT – Reconnaissance de l'intérêt communautaire

A été adopté à l'unanimité

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 28 mars 2018
Rapporteur : Michel SIMON

Rédacteur : Elodie SORBET
Service : Développement institutionnel

**Objet : Création d'un bâtiment démonstrateur dans le cadre de la démarche ENERPAT –
Reconnaissance de l'intérêt communautaire**

- Vu les statuts en vigueur de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors ;
- Vu la délibération n° 7 du Conseil communautaire du Grand Cahors en date du 26 mai 2016 approuvant la candidature du Grand Cahors à l'appel à projet européen SUDOE au titre de la démarche ENERPAT ;
- Vu la délibération n° 35 du Conseil communautaire du Grand Cahors en date du 23 mars 2017 autorisant le programme et le crédit de paiement pour la réalisation des études et travaux en vue de la création d'un bâtiment démonstrateur dans le cadre de la démarche ENERPAT retenue au titre du programme européen SUDOE ;
- Vu les délibérations n° 17 et 18 du Conseil communautaire du Grand Cahors en date du 29 janvier 2018 approuvant le plan de financement prévisionnel et l'avant-projet définitif de cette opération ;

Mesdames, Messieurs,

Pour rappel, dans le cadre de la démarche ENERPAT retenue au titre du programme européen SUDOE, le Grand Cahors porte un projet de création d'un bâtiment démonstrateur composé de deux immeubles de logements accolés, situés au sein de l'îlot Chico Mendes à Cahors. Le projet consiste à rénover l'ensemble immobilier et à créer trois espaces distincts :

- Au rez-de-chaussée et au premier étage : un espace recevant du public dont une partie pourrait être dédiée à la diffusion et à la communication sur la démarche d'éco-rénovation ;
- Au deuxième étage : un appartement T2 destiné à héberger des étudiants et/ou des chercheurs en rénovation énergétique et préservation du patrimoine ;
- Aux troisième et quatrième étages : un appartement T4 en duplex pour tester en situation d'occupation réelle par des habitants les solutions de réhabilitation énergétique.

Jusqu'alors menée par le Grand Cahors qui, conformément à ses statuts, « *peut engager tous travaux utiles (études, expertises, expérimentations, ...)* à l'exercice de ses compétences ou à la modification de ses compétences ou de leur intérêt communautaire. », cette expérimentation vise plusieurs objectifs :

- Améliorer l'efficacité énergétique pour répondre aux besoins de ménages, favoriser la qualité d'habiter et ainsi le retour de familles en centre ancien ;

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- Requalifier le patrimoine ancien tout en le respectant et le préservant ;
- Favoriser le développement des filières locales pour la production des matériaux d'éco-rénovation.

Aujourd'hui, la réalisation prochaine des travaux nécessite de reconnaître l'intérêt communautaire du bâtiment démonstrateur, à usage d'habitat.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- De reconnaître la création du bâtiment démonstrateur d'intérêt communautaire dans le cadre de la compétence obligatoire du Grand Cahors en matière d'équilibre social de l'habitat – amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;
- b- D'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOIZE-FAURE